

#### Observations de l'ABF

Cet immeuble n'est pas situé dans le périmètre délimité des abords ou dans le champ de visibilité d'un monument historique. Il n'est pas situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou d'un site classé ou inscrit. Par conséquent, l'accord de l'architecte des Bâtiments de France n'est pas obligatoire.

Toutefois, ce projet appelle des recommandations ou des observations au titre du respect de l'intérêt public attaché au patrimoine, à l'architecture, au paysage naturel ou urbain, à la qualité des constructions et à leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant :

Le nouveau dossier ne permettant pas de juger de la finition des panneaux les recommandations de l'avis du 18/07/2017 restent inchangées :

- Les panneaux devront être non réfléchissants et limiter les effets à facettes.
- La structure et les cadres des panneaux devront être en métal laqué de teinte sombre. Éviter l'aluminium anodisé.

**Réponse d'EDF Energies Nouvelles :** La finition des panneaux n'a pas encore été définie à ce stade du projet. Le maître d'ouvrage réaffirme par la présente son intention de se conformer aux dispositions de cet avis par l'introduction dans le cahier des charges de commande des panneaux photovoltaïques des deux recommandations précédemment visées : à savoir la réduction de l'effet réfléchissant des surfaces, des cadres et des structures des panneaux photovoltaïques.

Un exemple de solution possible pourra être le type de panneau tel que présenter lors de l'inauguration de la centrale photovoltaïque de « la Fossette » à FOS SUR MER dans les Bouches du Rhône.



Plan modèle  
d'une structure  
photovoltaïque

Vue de profil  
Echelle 1/50



Vue de face et de dessus  
Echelle 1/100



Architecte

Georges NOWATZKI



Architecte DPLG



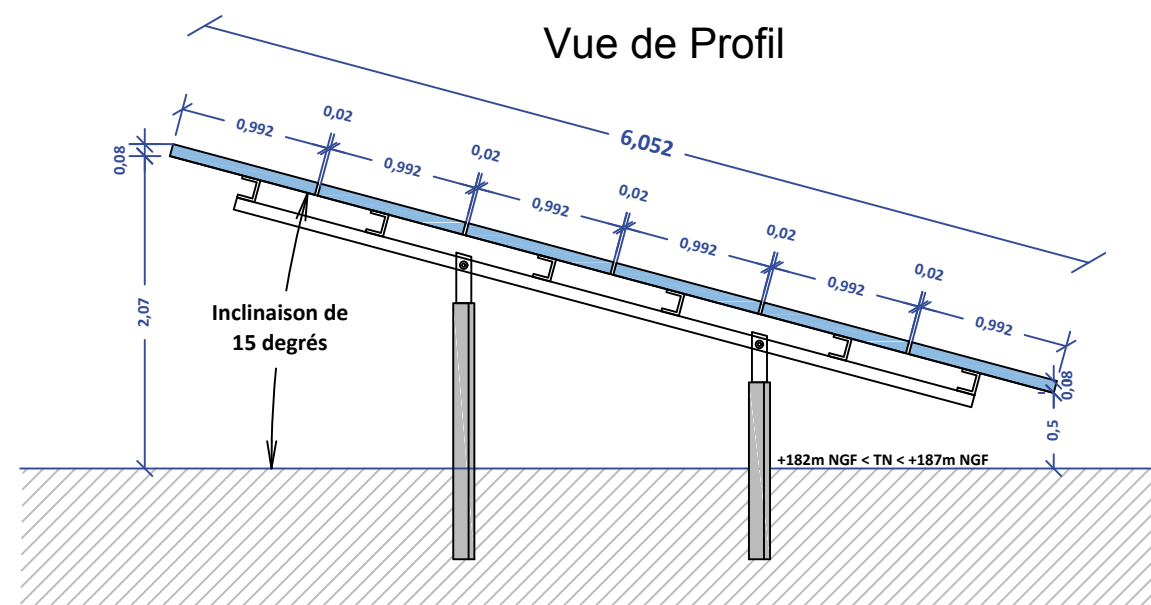
EDF EN FRANCE  
Agence de Béziers  
35 Bb de Verdun - Quai Ouest  
34500 - Béziers

PC5

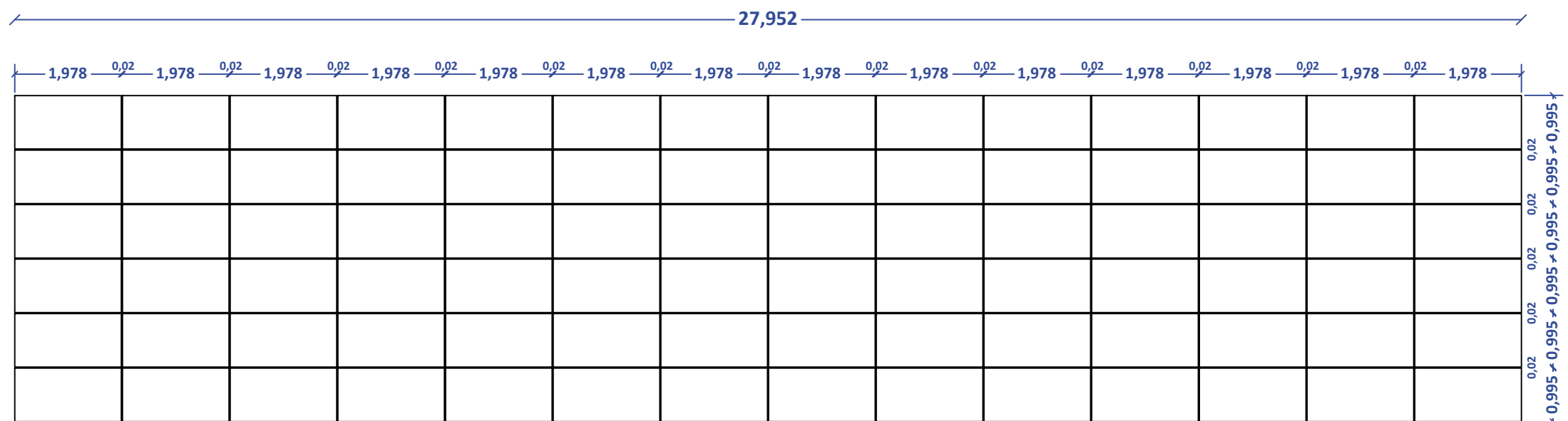
47



Module Photovoltaïque



Vue de Dessus



Vue de Face

